

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

## AVIS DE MARCHÉ

### travaux

#### **Section I: Pouvoir adjudicateur**

##### **I.1 Nom et adresses**

Ville de Charleroi, Hôtel de Ville, Place Charles II, 14-15, BE-6000 Charleroi, Code NUTS: BE32B, Contact : Madame Valérie DEJAIFFE. Tél.: +32 71860504. E-mail: [valerie.dejaiffe@charleroi.be](mailto:valerie.dejaiffe@charleroi.be). Adresse principale : (URL) [www.charleroi.be](http://www.charleroi.be)

##### **I.3 Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : (URL) <https://enot.publicprocurement.be/changeLangage.do?language=fr-FR>

##### **Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Bureau d'Etudes communal, BE, 327, chaussée de Lodelinsart, BE-6060 Gilly, Code NUTS: BE, Contact : Monsieur Pierre BORRACCETTI. Tél.: +32 71860642. E-mail: [pierre.borraccetti@charleroi.be](mailto:pierre.borraccetti@charleroi.be). Fax: +32 71860565.

Adresse principale : (URL) [www.charleroi.be](http://www.charleroi.be)

##### **Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique via (URL) : <https://eten.publicprocurement.be>

##### **I.4 Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

##### **I.5 Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

#### **Section II: Objet**

##### **II.1 Étendue du marché**

##### **II.1.1 Intitulé**

Invitation à présenter une offre - Entité - marché stock en 4 ans - Aménagements pelouses d'honneur - Procédure négociée directe avec publication préalable  
N° de référence: 02.2022.25

##### **II.1.2 Code CPV**

45000000: Travaux de construction

##### **II.1.3 Type de marché**

Travaux

##### **II.1.4 Description succincte**

voir II.2.4

##### **II.1.6 Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots?: Non

##### **II.2 Description**

##### **II.2.3 Lieu d'exécution**

Code NUTS: BE32B

Lieu principal d'exécution: .....

##### **II.2.4 Description des prestations (nature et quantité des travaux)**

-Démontage divers  
-Plots de fondations  
-Fourniture et pose de steles en acier corten

##### **II.2.5 Critères d'attribution**

Prix

##### **II.2.7 Durée**

En mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

##### **II.2.10 Information sur les variantes**

Des variantes seront prises en considération: Non

**II.2.11 Information sur les options**

Options: Non

**II.2.13 Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: Non

**Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1 Conditions de participation****III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Attestation du casier judiciaire central

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) sera vérifié, par le Pouvoir Adjudicateur, via l'application Télémarc, pour tous les soumissionnaires dans les 20 jours calendrier de la date ultime de remise des offres.

La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application Télémarc.

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences de l'article 67 de la loi du 17 juin 2016.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu fournir l'extrait du casier judiciaire de sa société si le Pouvoir Adjudicateur a déjà ce document en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le document mentionnés répondent encore aux exigences requises.

Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le document a déjà été fourni.

Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées à l'article 67 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, de s'informer par tous les moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire.

\* Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

A. Pour les sociétés belges :

Le Pouvoir Adjudicateur vérifiera, via l'application Télémarc, pour chacun des soumissionnaires le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) dans les 20 jours calendrier de la date ultime pour l'introduction des offres.

La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application Télémarc.

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le (s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises.

Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s). ... (voir documents du marché)

**III.1.2 Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection :

1. Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrégation d'entrepreneurs de travaux dans la catégorie D , la classe sera vérifiée lors de chaque commande partielle atteignant 50.000 EUR HTVA ou à défaut la preuve que l'entrepreneur remplit les conditions d'obtention d'agrégation d'entrepreneur dans la catégorie et la classe exigées. Aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe dont disposera l'adjudicataire.

2. Le soumissionnaire fournira également une déclaration concernant le chiffre d'affaires global d'un montant minimum de 150.000,00 EUR /année civile au cours des trois dernières années, en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat ou soumissionnaire, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Etant donné que ce chiffre d'affaires est disponible via Télémarc, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de se renseigner sur ces données.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux):

1. Catégorie D (la classe sera vérifiée lors de chaque commande partielle)

2. Un montant minimum de 150.000,00 EUR /année civile.

Agréation requise: D (Entreprises générales de bâtiments), la classe sera vérifiée lors de chaque commande partielle

### III.1.3 **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection :

1. Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la catégorie D, la classe sera vérifiée lors de chaque commande partielle atteignant 50.000 EUR HTVA ou à défaut la preuve que l'entrepreneur remplit les conditions d'obtention d'agrément d'entrepreneur dans la catégorie et la classe exigées. Aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe dont disposera l'adjudicataire.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux):

1. Catégorie D ( la classe sera vérifiée lors de chaque commande partielle)

Agréation requise: D (Entreprises générales de bâtiments), la classe sera vérifiée lors de chaque commande partielle

### III.2 **Conditions concernant le marché**

#### III.2.3 **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché: Non

## **Section IV : Procédure**

### IV.1 **Description**

#### IV.1.1 **Type de procédure**

Procédure concurrentielle avec négociation

Procédure accélérée, Motivation: Procédure négociée directe avec publication préalable

#### IV.1.3 **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre: Non

#### IV.1.5 **Informations sur la négociation (uniquement pour les procédures concurrentielles avec négociation)**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

### IV.2 **Renseignements administratifs**

#### IV.2.2 **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

#### IV.2.4 **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

Français.

#### IV.2.6 **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

En mois : 6

## **Section VI: Renseignements complémentaires**

### VI.1 **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: Non

### VI.2 **Informations sur les échanges électroniques**

La facturation en ligne sera acceptée

### VI.3 **Informations complémentaires**

Visite du site requise:

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux avant chaque commande partielle et de remettre l'annexe B (Attestation de visite dûment complétée, datée par le délégué du Pouvoir adjudicateur et signée par les 2 parties) dans les 10 jours calendriers suivant la demande de commande partielle.

La personne de contact sera désignée avant chaque commande partielle.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

### VI.4 **Procédures de recours**

#### VI.4.1 **Instance chargée des procédures de recours**

Conseil d'Etat, Rue de la Science 33, BE-1040 Bruxelles (Etterbeek). Tél.: +32 22349611.

VI.5 **Date d'envoi du présent avis**  
07/07/2023